



Procès-verbal d'ouverture des soumissions.

L'an mil neuf cent cinquante huit, le dixième jour du
mois d'avril

Devant Monsieur PETIT Jacques, Administrateur de
Territoire assisté de Monsieur De Zutter agent Territorial
Monsieur De Craemer agent Territorial il a été procédé en séance
publique dans les bureaux de Territoire à l'ouverture des plis
contenant les soumissions pour l'entreprise de fourniture faisant
l'objet de la demande de pris n° 1/1958 du 20/3/1958 Bannages
des routes.

Noms des soumissionnaires: Prix délais - conditions - Divers

C.A.C. Kibungu

offre 15 frs. le km roulé pour deux
bennes 5 T. pouvant aller partout
dans le Territoire.

L'Administrateur de Territoire,
J. PETIT.-

Témoins:

De ZUTTER L.

DE CRAEMER J.

Procès-verbal d'ouverture des soumissions.

L'an mil neuf cent cinquante huit, le dixième jour du
mois d'avril

Devant Monsieur PEPIN Jacques, Administrateur de
Territoire assisté de Monsieur De Zutter agent Territorial
Monsieur De Craemer agent Territorial il a été procédé en séance
publique dans les bureaux de Territoire à l'ouverture des plis
contenant les soumissions pour l'entreprise de fourniture faisant
l'objet de la demande de pris n° 1/1958 du 20/3/1958 Bannages
des routes.

Noms des soumissionnaires: Prix délais - conditions - Divers

C.A.C. Kibungu

offre 15 frs. le km roulé pour deux
bennes 5 T. pouvant aller partout
dans le Territoire.

L'Administrateur de Territoire,
J. PEPIN.-

Témoins:

De ZUTTER L.

De CRAEMER J.

NOTE D'EXAMEN DES SOUSSIONS.

Adjudication pour Bennage des routes
Territoire.

cahier special des charges n° 1/58 du 22/3/58

1957.

A. EXAMEN DES offres

1. classement des offres.
2. Elimination des offres ^{non acceptables} incirvables parce que non conformes au cahier général des charges
3. Examen détaillé des offres retenues et renseignements sur les soumissionnaires.

NB. a) Si les offres sont nombreuses, l'examen détaillé peut se limiter aux quelques offres acceptables les plus avantageuses et les plus caractéristiques.

b) l'étude doit être présentée de telle manière que le conseil des adjudications soit éclairé complètement sur la valeur des offres.

B. Conclusion:

Doit comprendre la suggestion du service intéressé, faite aux membres du conseil des adjudications.

1. un offre a été remise: C.A.C. de Kibungu.
2. L'offre du C.A.C. est accepté parce qu'elle correspond aux condition fixées pour l'entreprise.

Kibungu, le 30.4.1958.

L'Administrateur de Territoire,

J. PETIT.-

NOTE D'EXAMEN DES SOUMISSIONS.

Adjudication pour Bennage des routes
Territoire.

cahier special des charges n° 1/57 du 30/3/58

1957.

A. EXAMEN DES offres

1. classement des offres.
2. Elimination des offres *acceptables* ~~inevables~~ parce que non conformes au cahier général des charges
3. Examen détaillé des offres retenues et renseignements sur les soumissionnaires.

NB. a) Si les offres sont nombreuses, l'examen détaillé peut se limiter aux quelques offres acceptables les plus avantageuses et les plus caractéristiques.

b) l'étude doit être présentée de telle manière que le conseil des adjudications soit éclairé complètement sur la valeur des offres.

B. Conclusion:

Doit comprendre la suggestion du service intéressé, faite aux membres du conseil des adjudications.

1. un offre a été remise: C.A.C. de Kibungu.
2. L'offre du C.A.C. est accepté parce qu'elle correspond aux condition fixées pour l'entreprise.

Kibungu, le 30.4.1958.

L'Administrateur de Territoire,
J. PETIT.-

Annexe à la demande de prix n° 1/1958 du Territoire de Kibungu.

Objet de l'entreprise:

La présente demande de prix est relative à la fourniture du transport de la totalité du gravier nécessaire à l'entretien des routes du Territoire de Kibungu durant la période du 1er avril au 31 décembre 1958.

quantités:

Les quantités de gravier à fournir sont indéterminées. Elles sont fixées à l'adjudicataire, selon les besoins par l'Administrateur de Territoire. Sa commande pourra être fractionnée selon les nécessités de l'entreprise l'entretien du réseau routier.

Modes de livraisons.

Le gravier sera pris en charge dans les carrières désignées aux lettres de commande et déposé sur les routes du Territoire aux endroits fixés par l'Administrateur de Territoire. La fourniture de toute commande devra être commencée dans les 8 jours de la lettre de commande et terminée en 30 jours. Le chargement des véhicules et l'épandage du gravier seront assurés par l'Administrateur de Territoire. Le déchargement des véhicules est à charge du transporteur.

Prix de l'entreprise:

L'offre devra spécifier la capacité du véhicule utilisée par le transport ainsi que le prix demandé au km roulé par ce véhicule.

Délai de l'offre.

L'offre devra parvenir à l'administrateur de Territoire de Kibungu pour le 1er avril 1958 à onze heures.

Kibungu, le 20.3.1958,

L'Administrateur de Territoire,
J. PETIT.-



Annexe à la demande de prix n° 1/1958 du Territoire de
Kibungu.

Objet de l'entreprise:

La présente demande de prix est relative à la fourniture du transport de la totalité du gravier nécessaire à l'entretien des routes du Territoire de Kibungu durant la période du 1er avril au 31 décembre 1958.

Quantités:

Les quantités de gravier à fournir sont indéterminées. Elles sont fixées à l'adjudicataire, selon les besoins par l'Administrateur de Territoire. Sa commande pourra être fractionnée selon les nécessités de ~~l'entreprise~~ l'entretien du réseau routier.

Modes de livraisons.

Le gravier sera pris en charge dans les carrières désignées aux lettres de commande et déposé sur les routes du Territoire aux endroits fixés par l'Administrateur de Territoire. La fourniture de toute commande devra être commencée dans les 8 jours de la lettre de commande et terminée endéans les 30 jours. Le chargement des véhicules et l'épandage du gravier seront assurés par l'Administrateur de Territoire. Le déchargement des véhicules est à charge du transporteur.

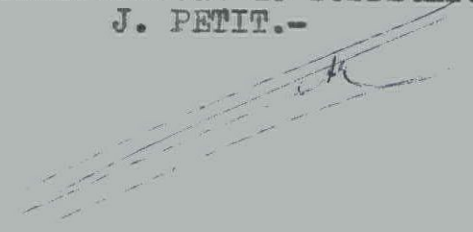
Prix de l'entreprise:

L'offre devra spécifier la capacité du véhicule utilisée par le transport ainsi que le prix demandé au km roulé par ce véhicule.

Délai de l'offre.

L'offre devra parvenir à l'administrateur de Territoire de Kibungu pour le 1 avril 1958 à onze heures.

Kibungu, le 20.3.1958,
L'Administrateur de Territoire,
J. PETIT.-



Annexe à la demande de prix n° 4/458 du Territoire de
Kibungu.

Objet de l'entreprise:

La présente demande de prix est relative à la fourniture du transport de la totalité du gravier nécessaire à l'entretien des routes du Territoire de Kibungu durant la période du 1er avril au 31 décembre 1958.

Quantités:

Les quantités de gravier à fournir sont indéterminées. Elles sont fixées à l'adjudicataire, selon les besoins par l'Administrateur de Territoire. Sa commande pourra être fractionnée selon les nécessités de l'entreprise l'entretien du réseau routier.

Modes de livraisons.

Le gravier sera pris en charge dans les carrières désignées aux lettres de commande et déposé sur les routes du Territoire aux endroits fixés par l'Administrateur de Territoire. La fourniture de toute commande devra être commencée dans les 8 jours de la lettre de commande et terminée endéans les 30 jours. Le chargement des véhicules et l'épandage du gravier seront assurés par l'Administrateur de Territoire. Le déchargement des véhicules est à charge du transporteur.

Prix de l'entreprise:

L'offre devra spécifier la capacité du véhicule utilisée par le transport ainsi que le prix demandé au km roulé par ce véhicule.

Délai de l'offre.

L'offre devra parvenir à l'administrateur de Territoire de Kibungu pour le 1 avril 1958 à onze heures.

Kibungu, le 20.3.1958,

L'Administrateur de Territoire,
J. LEBLANC.